

Initiatives parlementaires

commenter les objectifs à long terme du gouvernement et ainsi de suite. J'avais l'impression que le député avait déjà parlé. Vous connaissez le Règlement lorsqu'il s'agit des initiatives parlementaires.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai demandé au personnel du Bureau de vérifier et j'attends, dans les prochaines minutes, une confirmation, à savoir si le député de Burlington a bel et bien parlé. Mais je prends bonne note du point de vue de l'honorable député de Parkdale—High Park et je l'en remercie.

[Traduction]

M. de Jong: Monsieur le Président, j'attire votre attention et celle du secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État aux Finances qu'il a parlé du projet de loi C-301 le 30 novembre 1992.

Le député est un homme très occupé. Il ne se rappelle peut-être pas d'avoir parlé du projet de loi C-301, mais ses remarques figurent au hansard du 30 novembre.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai en main une copie des *Débats de la Chambre des communes* du 30 novembre et, effectivement, le point de vue soulevé par les honorables députés de Parkdale—High Park et Regina—Qu'Appelle est tout à fait fondé. Je suis désolé de devoir retirer le droit de parole à l'honorable député de Burlington. Peut-être désire-t-il ajouter quelque chose?

[Traduction]

Le député peut ajouter quelque chose à ce sujet, mais il a effectivement parlé du projet de loi le 30 novembre 1992.

M. Kempling: Monsieur le Président, je m'excuse auprès de la Chambre. À mon âge, novembre 1992, c'est loin. Je m'excuse auprès de la Chambre d'avoir pris autant de son temps.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je remercie le député de ses remarques.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, je félicite le député de Kent d'avoir proposé ce projet de loi d'initiative parlementaire. Ce doit être un excellent projet de loi, puisque certains veulent en parler deux fois plutôt qu'une. Il faut qu'un député fasse preuve de beaucoup de persévérance pour obtenir qu'un projet de loi d'initiative parlementaire se rende à une étape

aussi avancée. C'est pourquoi je tiens à féliciter le député du comté de Kent.

On dit de ce projet de loi qu'il reflète le bon sens. C'est, je l'avoue, une façon plutôt simple de le décrire. Il est vrai que, malgré son titre officiel de Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques, il fait appel à notre bon sens et à notre sensibilité.

• (1715)

Certaines parties de ce projet de loi m'ont littéralement fasciné. On peut, si on veut, les placer dans un contexte plus compliqué, mais qu'y a-t-il de mal, monsieur le Président, à ce qu'un projet de loi énonce très simplement les objectifs d'un programme? Il serait logique, à mon avis, que l'un des buts du projet de loi présenté par le député, le projet de loi C-301, soit d'énoncer clairement les objectifs du programme.

En ce qui concerne le coût estimatif total du programme pour sa durée projetée et la méthode d'estimation utilisée, comment peut-on déterminer le coût si l'on ne tient pas compte de tous les facteurs qui pourraient influencer sur le coût final du projet? Quant au chiffre estimatif des sommes requises par le programme pour chacune des cinq premières années de son existence, nous avons remarqué à plusieurs reprises à la Chambre ce qu'on appelle des dépassements de coût.

Déterminons tous les cinq ans si un programme répond toujours à ses objectifs premiers. Par exemple, jusqu'ici, son coût estimatif est-il si élevé que nous l'aurions supprimé si nous avions eu tous les renseignements dès le départ? À mon avis, il serait simplement logique de prévoir certaines de ces choses et de les évaluer tous les cinq ans.

En outre, les effets prévus du programme sur l'économie, l'environnement, l'emploi et les programmes sociaux au Canada tendent à changer périodiquement. Il semble donc que l'évaluation constante d'un programme tous les cinq ans serait conforme au but que nous poursuivons.

Enfin, il faut envisager les crédits qui permettront de financer le programme, c'est-à-dire déterminer où l'on prendra l'argent pour le financer.

Je remarque que le ministre des Finances a fait une déclaration qui a été publiée dans le *Ottawa Sun* du 10 février. Je vais la déposer si cela intéresse quelqu'un. Je voudrais simplement en lire un court paragraphe. Il dit: